

**Compte rendu de la séance du conseil municipal
du mardi 29 juillet 2014 à 19heures – salle du conseil municipal**

Présents : M ENJALBERT Bruno, M TAILHADES Pierre, MME FAIVRE Marylène, M HANRIOT Patrice, MME DJOUADI Nassima (pouvoir à MME FAIVRE Marylène), M DUPRE Lucien (pouvoir à MENJALBERT Bruno), M FERLAY Jacques (pouvoir à M HANRIOT Patrice), MME LANDES Anne-Marie, M LAUNEY Jean-François, MME PECH Claudette, M GAVALDA Raymond, M DUVAUT Patrick, MME PORTAL Joëlle, MME RAVOLET Sylvie, MME HENRIC Marie-Pierre, M SYLVESTRE Lucien (pouvoir à M SYLVESTRE Lucien), MME MAURY Sylvie, MME COMBES Catherine, M SISQUES Robert,

Secrétaire : MME PECH Claudette

M Dupré désigné secrétaire de séance le 20 juin 2014 ayant donné pouvoir pour le représenter, c'est M Tailhades qui lit le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal. A la demande de Mme Combes, il est fait mention du projet de vente du camping municipal dont l'annonce est parue dans « le bon coin » du 04 juin 2014, la question a été abordée au cours de la séance du conseil municipal le 20 juin et non reportée dans le procès-verbal. Sur cette interrogation, M HANRIOT avait répondu que l'annonce a été passée à l'initiative de la gérante du camping. Cette rectification apportée le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire informe le conseil que pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, dans les différents services communaux, il convient de recruter des agents non titulaires en contrat à durée déterminée. Interrogé par madame Combes M le maire explique qu'il s'agit des saisonniers embauchés en juillet et août pour nettoyer dans le village ou rafraichir certains locaux. Ils ont été recrutés sur la base des candidatures spontanées déposées en mairie, en fonction des besoins estimés du service. Il est prévu de renouveler cette initiative à l'été 2015.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en place en septembre 2014, le conseil municipal à l'unanimité a autorisé M le maire à signer les conventions ou les contrats à venir pour la mise en place de ces activités qui auront lieu le vendredi après-midi de 13h45 à 16h45.

Approbation de la prorogation du délai de validité de la subvention auprès du Conseil Général pour l'acquisition de mobilier à la Médiathèque Jules Vernes, et afin de développer le côté attractif et convivial de la structure il a été proposé et approuvé la création d'un nouveau tarif pour la vente de café. Le tarif est fixé à 0,50 centimes d'euros.

Le conseil municipal a approuvé la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SARL ECA en vue de la réalisation d'un lotissement « Les portes de l'AOC » et autorisé M le maire à signer ladite convention pour la réalisation des travaux et équipements prévus. Le projet urbain partenarial est une forme de participation au financement des équipements publics. Il permet de définir les modalités de réalisation et de prise en charge financière du coût des équipements publics nécessaires à l'opération d'aménagement, tels que les travaux de voirie et de

raccordement aux réseaux existants. La charge financière de ces équipements, sera en totalité à la charge de l'aménageur, déductions faite des subventions qui pourront être accordées.

M le maire informe le conseil qu'il conviendrait d'envisager la vente des appartements communaux situés au 40, 44 et 46 avenue Raoul Bayou, parce que la vente des biens immobiliers est l'une des solutions envisageables pour limiter le recours à l'aide à la trésorerie et équilibrer le budget. La surface moyenne de ces appartements est de 80 m², le prix de vente de chaque appartement est fixé à 150 000 €. M le maire précise que les locataires ont été au préalable informés de l'intention de vente, et proposition leur a été faite de se porter acquéreurs. Il précise par ailleurs que tout sera fait pour trouver une solution de relogement si c'était nécessaire. La proposition est adoptée avec 1 voix contre, 2 abstentions et 16 voix pour.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la modification des commissions communales ainsi qu'il suit auprès du conseil d'administration du collège Jean Jaurès est désigné : M Jacques FERLAY. Le règlement intérieur qui fixe le déroulement des séances du conseil a été adopté avec 18 voix pour et 1 voix contre. L'assemblée a approuvé à l'unanimité les rapports d'activités de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la communauté de communes du Saint Chinianais et par la communauté de communes Canal Lirou.

Dans le cadre des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et conformément à la délibération du conseil municipal du 24 avril 2014 : M le maire informe le conseil du renouvellement du crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Au chapitre des questions diverses, M le maire invite tour à tour les conseillers à prendre la parole. Madame Maury évoque la modernisation des documents d'urbanisme par la loi ALUR, M le maire rappelle la volonté du conseil en matière d'urbanisme, qui est de faire venir de nouveaux habitants à Saint Chinian, de ce fait la révision générale du PLU qui est lancée permettra un élargissement de l'assiette de l'impôt et limitera de ce fait une augmentation trop importante des impôts locaux de la commune.

Interpellé par M Sisques sur l'accident survenu au moulin, M le maire explique qu'il s'agit d'un dégât des eaux. Ce sont les eaux de pluie de la pente inclinée du toit qui avec le temps ont pourri l'axe, pièce maîtresse. M le maire qui déplore cet accident compte tenu de l'intérêt touristique que suscite le moulin et l'attachement des saint chinianais, insiste sur la nécessité d'un rapprochement entre les différents partenaires pour trouver rapidement une solution satisfaisante.

A la question posée par madame Combes sur le coût et la fréquentation des petits déjeuners offerts par la municipalité tous les matins aux mois de juillet et août à l'occasion des visites culturelles, monsieur le maire explique que c'est une initiative destinée à attirer du monde dans le village et à fixer les visiteurs à Saint Chinian pour profiter au commerce local, il rappelle que pour certains commerçants le 1/3 de leur chiffre d'affaire annuel se fait pendant la période de juillet et août. De même les toiles installées sur la place du marché à l'initiative de la mairie, sont destinées à abriter du soleil les orchestres qui le dimanche matin animent la place, ce qui

renforce le côté attractif et permet de retenir les visiteurs un peu plus longtemps à Saint Chinian. S'agissant du défilé du 13 juillet qui n'a pas eu lieu cette année, il est apparu à la nouvelle municipalité que le côté attractif de cette animation ce soir là n'était pas démontré compte tenu de la relative participation, comparée au défilé du 14 juillet. En 2015 les élus réfléchissent à de nouvelles animations pour essayer de diversifier les événements le 13 juillet, par contre les manifestations du 14 juillet qui rencontrent toujours un grand succès seront reconduites.

Les jeux d'enfants sur la promenade seront démontés au plus vite car ils font courir des risques de blessures pour les jeunes enfants. Ils seront remplacés dès que possible. Madame Combes rappelle que la précédente municipalité qui avait envisagé son remplacement avait obtenu une subvention dans le cadre des aides parlementaires. M le maire informe par ailleurs d'une priorité qui sera d'installer des toilettes publiques sur la promenade, c'est un point essentiel pour les touristes et les saint chinianais.

M Duvaut invité à prendre la parole à son tour, informe qu'il a fait réaliser gratuitement un inventaire des biens de l'Eglise et de la mairie. Il a fourni gratuitement les affiches qui ont été encadrées pour être installées dans la salle du conseil. Il déplore la critique systématique des membres de l'opposition qui selon lui lorsqu'elle n'est pas justifiée est improductive, et instaure un climat défavorable..

Madame Faivre a souhaité pour sa part faire une mise au point concernant l'organisation de la fête du cru dimanche 21 juillet. A cette occasion la commune a souhaité réglementer le stationnement afin de faciliter la circulation des véhicules très nombreux ce jour- là. Elle précise que c'est la gendarmerie nationale qui a dressé les procès-verbaux, dans le cadre de la réglementation. M Sisques à qui était adressé la remarque, s'est excusé pour la confusion qu'il a pu faire et son emportement le lendemain matin. Il précise néanmoins que le capitaine Ropital lui avait indiqué que les gendarmes de Saint Chinian, ont reçu l'ordre de ne pas verbaliser.

M le maire précise que tôt le matin il était présent pour assister à la mise en place de la foire. Il a pu constater que 3 véhicules, n'avaient pas respecté l'interdiction de stationner, il a pris l'initiative de solliciter le garage Bernard afin de les déplacer mais en aucun cas de les verbaliser.

Madame Pech qui a visité le Presbytère avec M Dupré, a constaté l'état de dégradation des locaux. M le maire indique que le bâtiment fera l'objet d'un prochain chantier d'entretien pour des saisonniers l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 8heures trente.

Fait à Saint-Chinian, le 30 juillet 2014



Bruno ENJALBERT
Maire